

**J'ai fait partie de** la commission en tant que membre du collège représentant les syndicats intercommunaux. Nous pouvons considérer que la CDCI est représentative du territoire et des sensibilités des élus, avec toutefois un bémol : seule la communauté du Villefranchois n'a pas de représentant.

**La CDCI, par son rapporteur général Sylvain FERNANDEZ, Président de l'Association des Maires,** a véritablement joué son rôle et le travail des élus a produit ses effets.

En résumé, la CDCI est composée de 42 membres :

- ◆ **les services de l'Etat sous la présidence du Préfet propose un schéma de coopération** ; celui-ci a été présenté sans concertation préalable.
- ◆ La CDCI doit proposer des amendements au Préfet, EPCI par EPCI ou syndicat par syndicat ; les amendements contraires au schéma doivent recueillir 28 voix

Le projet de fusion de la préfecture est la fusion de la CCDMA et de la communauté de communes du Villefranchois avec les communes de Montroc et de Rayssac.

Impact sur les syndicats nous concernant :

- ◆ supprimer le SRPI (école) de Trébas-Curvalle
- ◆ Supprimer le SIEMA (mini-car)

Le Conseil Municipal de St André a délibéré le 30/06/2011 :

#### **1ère délibération:**

- ◆ **s'oppose à la fusion compte tenu du refus des communes de Villefranche et de Mouzieys qui souhaitent être rattachées à l'agglomération d'Albi.**
- ◆ Est favorable au rattachement des communes de Montroc et de Rayssac et de toutes les autres communes limitrophes au territoire existant de la CCDMA.
- ◆ **Est favorable à la création d'une mutualisation des services avec les communautés voisines : le Réalmontais ou VAL 81. Pour exemple, l'étude réalisée à ce jour par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la vallée du Tarn (SIAVT) sur le développement touristique qui porte sur les 3 communautés : Valence, Villefranche et Alban.**
- ◆ Demande à la Préfète du Tarn « de donner du temps au temps » pour que ce schéma soit une réalisation concrète et cohérente pour le mieux vivre des citoyens du territoire.

Deuxième délibération:

- ◆ **s'oppose à la dissolution du SRPI de Trébas-Curvalle**

Troisième délibération:

- ◆ propose que la compétence assurée par le SIEMA soit assumée par la CCDMA